



AT

[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références  
19.225/11/PF

Annexes

[REDACTED]

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 17 décembre 1987, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.) siégeant sections réunies a consacré un examen à la plainte déposée le 20 novembre 1987 contre l'Administration des Contributions Directes - services mécanographiques, en raison du fait qu'un avertissement-extrait de rôle établi en français a été envoyé à un habitant francophone de Fourons sous enveloppe-fenêtre à mentions néerlandaises.

Des pièces jointes à la plainte, il ressort que le fait incriminé est exact.

Conformément à sa jurisprudence constante, la C.P.C.L. estime que l'envoi d'un document des contributions est à considérer comme un rapport avec un particulier au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par A.R. du 18 juillet 1966 (L.L.C.).

Le service chargé de l'expédition des avertissements-extraits de rôle pour la commune de Fourons, est établi à Anvers. Son champ d'activité comprend les provinces d'Anvers et du Limbourg, ainsi que les arrondissements de Louvain et de Hal-Vilvorde; il s'agit dès lors d'un service régional au sens de l'article 34, 6 1 des L.L.C. (avis n° 17.239/11/PF du 14 novembre 1985).

Pareil service régional doit, aux termes de l'article 34, § 1, b, 4e alinéa, utiliser dans ses rapports avec un particulier la langue imposée en la matière pour les services locaux de la commune où l'intéressé habite.

./...

*Conformément à l'article 12, 3e alinéa, le rapport avec un particulier de la commune de Fourons doit s'établir en néerlandais ou en français selon la langue dont l'intéressé a fait usage ou demandé l'emploi.*

*La C.P.C.L. constate que la langue de l'intéressé est connue. Les mentions préimprimées figurant sur l'enveloppe envoyée à un habitant francophone des Fourons, doivent être établies en français.*

*La C.P.C.L. estime dès lors que la plainte est recevable et fondée.*

*Copie de la lettre est notifiée au plaignant.*

*Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.*

**LE PRESIDENT,**

